

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Collection 2015 : Afrique du Sud • Angola • Autriche • Brésil • Cameroun • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Kenya • Malaisie • Maroc • Mexique • Mongolie • Nigeria • Philippines • Pologne • Russie • Sénégal • Serbie • Turquie • Ukraine

Toutes les fiches pays sont disponibles sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

Égypte

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		ÉGYPTE	FRANCE
Superficie	km ² – 2012	1 001 450	549 091*
Population	millions d'habitants – 2012/13	82,1 (+1,6%)	65,6 (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2013	0,682 (110 ^e rang mondial)	0,884 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2013	205 (41 ^e rang mondial)	2 114 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2012/13	+2,1	+0,3
PIB / habitant	€ – 2013	2 496	32 233
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2013**	14,5	1,7
Surface arable	Mha – 2012	2,8	18,3
Terres agricoles	Mha – 2012	3,6	28,8
Surface forestière	Mha – 2012	0,1	16,1
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2013	- 14,4	-31,3
Échanges commerciaux agroalimentaires	M€ – 2013 pour Égypte 2014 pour la France	Exportations : 3 700 (dont 45% IAA)***	Exportations : 57 200 (dont 74% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -3,9%
		Importations : 10 700 (dont 50% IAA)	Importations : 48 100 (dont 73% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -0,2%
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2013 pour Égypte 2014 pour la France	Solde : - 7 000 Source douanes Égypte	Solde : +9 100 Source douanes France
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2014	E vers F : 37 Variation 2013/14 : -24% Source douanes France	F vers E : 435 (dont 24% IAA) Variation 2013/14 : +55,9% Source douanes France
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires		0,1% des importations de la F Rang parmi les fournisseurs de F : ND	3,6% des importations de l'E Rang parmi les fournisseurs de E : 8 ^e
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires		0,8% des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 25 ^e Source douanes France	Rang parmi les clients de l'E : > 20 ^e Source douanes Égypte

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Produits des Industries AgroAlimentaires, par opposition aux produits agricoles, incluent les produits de 1^{re} et 2^e transformation. Les produits de la mer et les aliments pour animaux sont classés par convention de Business France en IAA.

Ce qu'il faut retenir

✚ Malgré une surface cultivable réduite, l'agriculture constitue un secteur clé de l'économie égyptienne, représentant 30% des emplois et 15% des exportations (hors produits pétroliers).

✚ La politique agricole mise en place depuis les années 80 a permis au pays d'augmenter globalement sa production et même de devenir exportateur pour certains produits (fruits et légumes, coton, riz, fleurs coupées), en particulier vers l'Union européenne, avec laquelle l'accord d'association a libéralisé le commerce des produits agricoles.

✚ Cependant, pour assurer la sécurité alimentaire de sa population en croissance rapide, l'Égypte demeure structurellement dépendante d'approvisionnements en produits de base sur le marché mondial, en particulier de blé, légumineuses et huiles.

✚ Après trois années d'instabilité politique, le Gouvernement a entrepris des réformes structurelles et annoncé un ambitieux programme d'investissements pour restaurer la confiance des investisseurs, en particulier étrangers, et relancer l'économie. Le secteur agricole et agroalimentaire a toute sa place dans ce programme. Ainsi, dans le cadre de la conférence économique de Charm el Cheikh tenue en mars 2015, de nouveaux projets de bonification des

terres concernant 400 000 ha ont été annoncés et ainsi que d'importants investissements dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

✚ Piliers du contrat social égyptien, des subventions à la fabrication du pain baladi et des cartes de rationnement alimentaire d'un montant global de 32 Md LE, soit 3,7 Md€, limitent les effets d'une pauvreté grandissante dans le pays (25% de la population). Des réflexions sont en cours pour réformer en profondeur ce système (recentrage sur les populations les plus vulnérables) et développer les infrastructures de stockage aujourd'hui insuffisantes.

✚ L'Égypte est un acheteur important de blé français, ce commerce représentant près des 2/3, en valeur des exportations françaises de produits agroalimentaires vers ce pays (289 M€ en 2014, contre 171 en 2013). Cependant, ces ventes de près de 1 Mt en moyenne par an, sont irrégulières du fait d'une forte concurrence des blés de la Mer Noire.

✚ La coopération agricole bilatérale se développe dans le cadre d'une collaboration institutionnelle centrée sur la politique agricole et de sécurité alimentaire, et en utilisant les moyens mis en place par l'UE et le G8 à la suite du printemps arabe.

Production agricole

L'agriculture est un secteur clé de l'économie égyptienne contribuant à un sixième du PIB et employant 30% de la population active. En raison des ressources limitées en eau douce et en terres arables de ce pays désertique, la surface agricole utile est de 3,6 Mha, soit 4% du territoire. Plus de 95% des cultures sont irriguées. D'ores et déjà, 30% de ces surfaces proviennent de la mise en valeur du désert bordant la vallée et le Delta du Nil.

Le secteur agricole est dominé par la culture des céréales en Moyenne et Haute Égypte. La principale est le **blé, planté en hiver sur plus du tiers des surfaces cultivées, soit 1,37 Mha en 2014**, pour une récolte officiellement estimée en 2014 à 9 Mt¹ contre 9,4 Mt en 2013. La production de **maïs**, estimée à 7,9 Mt en 2013, est destinée à l'alimentation animale. Enfin, le **riz**, principale culture d'été, occupe environ 460 000 ha pour une production totale de 5,7 Mt. Interdites en 2011 par le gouvernement pour se protéger des tensions sur le marché mondial, les exportations sont à nouveau autorisées depuis octobre 2012 pour le riz blanc.

En 2012, la culture du **coton** occupait 133 000 ha, pour une production de 294 000 t, inférieure de 45% à la moyenne des neuf dernières années. L'annonce de la fin des subven-

tions au coton à compter de la campagne 2014/2015 devrait mettre un coup d'arrêt à cette production.

L'**élevage** est limité par la faiblesse des ressources végétales pour l'alimentation animale. Il est caractérisé par la prédominance de la production **avicole**. La production totale de volailles de chair a atteint 665 000 t en 2010 tandis que la production d'œufs est estimée à 7,5 Md d'unités par an. Un effort d'organisation du secteur bovin a permis d'atteindre un objectif d'autosuffisance en produits laitiers (production de 5,5 M litres en 2013) et de réduction des importations de viande rouge (82% d'autosuffisance pour une production de 0,9 Mt en 2013, en légère baisse -3%). Les autres types d'élevage (5,5 M ovins, 4,1 M caprins, 0,3 M camelins) demeurent peu structurés. L'Égypte a exporté pour 10,8 M€ d'animaux vivants en 2010.

La **pêche** a vu sa production atteindre 100 000 t en 2013 et l'**aquaculture** 1 450 000 t. Cependant, la consommation a également augmenté, ce qui laisse le secteur très déficitaire.

La production est en hausse pour **les fruits et légumes** dans le cadre de la politique d'augmentation des surfaces cultivées d'ici à 2017. Les productions de fruits (oranges, pastèques, raisins, dattes et bananes) et légumes (tomates essentiellement, pommes de terre, aubergines, oignons) ont atteint respectivement 9,7 Mt et 20,2 Mt en 2010. Les exportations s'élevaient cette année-là à 1,2 Mt (885 M€) de fruits et 0,8 Mt (590 M€) de légumes.

¹ Estimée à 7 Mt par les opérateurs locaux

Production (en milliers de tonnes)	2012	2013	Evolution 2013/2012
Blé	8 795	9 460	+ 7,6 %
Maïs	8 094	7 966	- 1,6 %
Riz	5 911	5 724	- 3,2 %
Betterave à sucre	9 126	10 044	+ 10,1 %
Oignons	2 267	2 176	- 4,0 %
Agrumes	3 980	4 099	+ 3,0 %
Autres fruits	8 904	8 612	+ 3,3 %
Viande bovine	990	965	- 2,5 %
Volailles	1 037	1 187	+ 14,5 %
Lait	5 849	5 554	- 5,0 %
Oeufs	472	471	- 0,2 %

Source : CAPMAS

Les **industries agroalimentaires** constituent un fort enjeu de développement avec 4 700 entreprises, dont de nombreuses PME, employant 250 000 salariés. Les exportations représentent 6,8% des exportations totales du pays, à destination d'abord du Moyen-Orient, puis de l'Europe, et avec une augmentation des échanges avec les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sud. Il s'agit d'un secteur prometteur avec le futur développement des systèmes de distribution et la croissance de la population. Ses principaux enjeux sont la commercialisation de produits de qualité, la mise aux normes internationales des moyens de production, le développement des services, le développement de l'exportation, l'industrie de l'emballage et la production sous licence de produits étrangers de marque. L'Égypte souhaite attirer les investissements directs étrangers dans ce secteur.

Politique agricole

Malgré les résultats obtenus après la mise en place des réformes économiques et l'amélioration des ratios d'autosuffisance, l'Égypte, pays « à faible revenu et à déficit vivrier » selon le classement de la FAO, doit encore affronter de nombreux enjeux liés à la **pauvreté** et à la **sécurité alimentaire**, ce qui s'explique pour l'essentiel par la très forte **croissance de sa population**. Cette forte dépendance vis-à-vis des **importations**, notamment pour les principales denrées de base, et en particulier le blé, reste un grave sujet de préoccupation pour le gouvernement égyptien, qui cherche d'une part à assurer une certaine autosuffisance pour ses produits de base et, d'autre part, à augmenter son potentiel d'exportation.

Au cours des années 1960 et 1970, le secteur agricole en Égypte a été fortement orienté et contrôlé par l'**État** dans le cadre d'un fort **interventionnisme** gouvernemental. Le secteur agricole a été libéralisé à partir des années 1980 aboutissant à la **privatisation** totale du secteur agricole, avec une multiplication de petites exploitations de plus en plus fragmentées, avec une superficie moyenne de 0,4 ha par exploitation.

Par ailleurs, la politique agricole égyptienne est passée dans le même temps d'une stratégie d'autosuffisance (économie fermée afin que le pays produise ce qu'il consomme) à une économie de **sécurité alimentaire au sens large** visant à augmenter les volumes de production et d'exportation des produits pour lesquels le pays est compétitif, et en même temps d'importer les autres produits pour lesquels l'Égypte a moins d'avantages comparatifs. Toutefois, il convient de relativiser certains aspects de cette politique : l'affichage de l'ouverture des marchés à la mondialisation doit être tempéré, car l'Égypte maintient de nombreuses barrières sanitaires et tarifaires.

Depuis 2010, la politique agricole égyptienne est entrée dans une nouvelle phase. Le plan d'action du Ministère de l'Agriculture et de la bonification des terres couvrant la période 2010-17 vise à **augmenter de 1,3 Mha les surfaces cultivées** d'ici 2017, ainsi qu'à améliorer l'**approvisionnement des populations**, en particulier en protéines. Le plan comprend neuf **programmes de développement**, traitant notamment les besoins en ressources humaines du secteur agricole, le développement durable et la gestion des ressources naturelles (en particulier la terre et l'eau), l'amélioration de la production pour répondre aux besoins de la sécurité alimentaire, et l'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales. Plus de 100 Md LE (environ 14,3 Md€) sur sept ans doivent être investis, à hauteur de 54% par le secteur privé et de 46% par l'État.

Au final, combinée à une progression des rendements des cultures stratégiques, l'augmentation en cours des surfaces agricoles permet une amélioration de la **sécurité de l'approvisionnement alimentaire de l'Égypte, malgré la croissance de la population**.

En effet, **les agriculteurs égyptiens ont largement répondu aux programmes de réformes économiques** et de libéralisation, au transfert de technologies, au développement agricole et aux incitations par les prix. L'Égypte est maintenant autosuffisante en riz (109%), orge (100%), sucre (100%), légumes (105%), fruits (115%), produits laitiers (115%), œufs (100%) ainsi qu'en coton, plantes médicinales et aromatiques et en fleurs coupées dont elle peut même

exporter certains excédents (agrumes, pommes de terre, coton...). Elle dépend néanmoins des importations pour satisfaire sa consommation, d'une part, en viande de volailles (94 % d'autosuffisance), viande rouge (75 %) et maïs fourrager (55 %) et d'autre part en légumineuses (45 %), en huiles (35 %), et en blé (45 %²) qui entrent dans la ration de base des égyptiens les plus vulnérables et sont donc au cœur des enjeux de sécurité alimentaire³.

La forte dépendance aux importations de céréales⁴ constitue une faiblesse structurelle du dispositif de sécurité alimentaire égyptien. Après une année 2013 perturbée par la crise financière (insuffisances des réserves en devises) qui a ralenti les importations de blé, les importations ont retrouvé en 2014 leur niveau habituel (soit environ 10 Mt par an).

À moyen terme, le Gouvernement réfléchit à un développement des infrastructures de stockage du blé importé (et d'autres produits agricoles) pour réduire les pertes qui peuvent atteindre 20 % et passer d'une capacité actuelle de 1,5 Mt à 6 Mt. Dans ce cadre, le projet financé par les Emirats Arabes Unis de construction de 25 silos de 60 000 t vient d'être attribué au conglomérat AOI (*Arab Organisation for Industrialisation*) appartenant à l'armée, qui pourra soustraire sans appels d'offres la construction des silos (capacité totale de 1,5 Mt). Dans le cadre de la conférence de mars 2015⁵, le Gouvernement a aussi annoncé un **projet de silos portuaires** pour faire de la zone du canal de Suez un « hub céréalier » à vocation régionale pour l'ensemble du Moyen-Orient. Enfin l'Égypte cherche aussi, avec le soutien de la France, à améliorer la logistique de **collecte et de stockage de la récolte de blé égyptien**.

L'Égypte cherche parallèlement à développer la production et la collecte locales de blé. Outre la politique d'augmentation des surfaces agricoles, elle procède pour cela à l'achat de blé auprès des producteurs égyptiens par la *General Authority For Supply Commodities* (GASC) à des prix garantis supérieurs au cours mondial⁶ annoncé en début de campagne. Cette politique a entraîné une extension des surfaces cultivées en blé, passées de 1,2 Mha en 2010 à 1,43 Mha en 2013 (record) et **1,37 Mha en 2014** pour une récolte officiellement estimée en 2014 à **9 Mt⁷** contre 9,4 Mt en 2013.

En 2015, la **collecte** de la récolte de blé par le Gouvernement a battu **son record à 5 Mt** contre 3,7 Mt en 2013 et 2014. Cette progression spectaculaire serait liée à la confiance retrouvée des agriculteurs sur leur approvisionnement en pain subventionné. En effet, le système de subventions ayant été réformé, ils ressentiraient moins la nécessité de stocker du blé pour leur propre usage.

Une réforme du système de subventions alimentaires est en effet en cours, avec l'introduction dans 17 gouvernorats sur 29 d'un nouveau système, **ciblé sur les populations les plus vulnérables**, permettant l'accès à 20 produits subventionnés afin d'améliorer l'équilibre et la teneur en protéines de la ration alimentaire des populations concernées. Ce nouveau système vise des économies budgétaires, une limitation de la corruption, et un moindre gaspillage. Les citoyens concernés bénéficient en effet d'un crédit dans le cas où ils n'utiliseraient pas le quota de pain quotidien auquel ils ont droit (le pain non consommé était auparavant perdu ou encore utilisé en alimentation animale). Ce crédit permet l'achat d'autres biens alimentaires subventionnés et aurait représenté 700 M€/an.

Par ailleurs le Gouvernement, dans ce cadre de la réduction des subventions publiques, a décidé en juillet 2014 une diminution des subventions à l'énergie (l'essence a augmenté de 40 à 78 % selon le degré d'octane et l'électricité de 28 %) qui s'est traduite d'ailleurs par une augmentation du prix des engrais de 33 à 50 %. Enfin, la fin des subventions au coton sur la campagne 2014/2015 devrait conduire à une forte réduction des surfaces.

Ces modalités d'intervention restent très coûteuses sur le plan budgétaire⁸ et sont toujours susceptibles d'être remises en cause.

La période d'instabilité institutionnelle post révolutionnaire a sensiblement dégradé l'environnement macro-économique du pays (ralentissement économique, inflation élevée, dépréciation de la monnaie, réduction de 50 % des réserves en devises) et en partie **retardé la mise en œuvre du programme de la stratégie 2017** qui n'a cependant pas été abandonné. Depuis l'adoption de la nouvelle constitution en 2014 et l'arrivée du président actuel, l'Égypte a adopté un plan de développement centré sur des réformes structurelles et des investissements pour doper la croissance économique.

La stratégie pour 2030, qui constitue un réexamen de la stratégie pour 2017, a été confirmée lors de la conférence économique de Charm al Cheikh⁹ de mars 2015, et de **colossaux investissements ont été annoncés dans le secteur agricole**. D'une part, sept sites ont été identifiés dans le désert occidental, représentant au total **400 000 ha de nouvelles terres** (soit 10 % de la SAU actuelle), pour une mise en valeur agricole, avec comme source d'approvisionnement en eau des nappes souterraines. D'autre part, des investissements sont envisagés pour la **modernisation de l'irrigation** dans les « anciennes » terres, **l'accès au marché** pour les productions de fruits et légumes, la **transformation** (fruits et légumes, sucre de betterave, plantes médicinales

² À comparer toutefois aux 25 % du début des années 1980 pour une population comptant 25 millions d'habitants en moins. Ce taux pour le blé a augmenté grâce à l'accroissement des surfaces cultivées et des rendements à l'hectare permis notamment par la diffusion de semences améliorées.

³ 25 % de la population (21 M de personnes) vit en dessous du seuil de pauvreté et 17 % (14 M) en état d'insécurité alimentaire.

⁴ Au minimum 225 000 tonnes de blé importé par mois, à mélanger à 525 000 tonnes de blé local, est nécessaire pour fabriquer le pain baladi

⁵ Conférence de Charm el-Cheikh des 13-15 mars 2015, soutenue par l'Arabie et les Emirats arabes unis, pour mobiliser d'importants financements publics et privés

⁶ En mai 2015, prix d'achat équivalent à 365 US\$ soit près de 160 US\$ de plus que le dernier appel d'offres du GASC, bon baromètre des prix mondiaux

⁷ Estimée à 7 Mt par les opérateurs locaux

⁸ Selon le Ministère de l'Approvisionnement, le budget total des subventions alimentaires en Égypte atteindrait 4,3 Md€ en 2014/2015 (en baisse, grâce aux réformes, de 35 M€ par rapport à 2013/2014)

⁹ Conférence de Charm el-Cheikh des 13-15 mars 2015 pour mobiliser d'importants financements publics et privés.

et aromatiques, produits laitiers, poissons). Enfin, la création d'un **environnement législatif** plus propice à l'investissement dans l'agriculture a été annoncée : une nouvelle loi sur les **coopératives agricoles** adoptée en décembre 2014 permet à celles-ci de devenir de véritables opérateurs économiques ; des réformes sont programmées concernant la contractualisation pour la vente des produits agricoles, la couverture sociale et la **retraite des agriculteurs**, ainsi que la **propriété intellectuelle** pour le secteur des semences.

Pour compléter le processus de réforme et pour aider à intégrer l'agriculture égyptienne dans l'économie mondiale, le pays a signé plusieurs accords de partenariat dont l'accord d'association avec l'UE en juin 2004 et ses amendements en 2009 (libéralisation du commerce des produits agricoles). Depuis, les exportations vers l'UE ont doublé.

Échanges commerciaux

Dans l'ensemble, le déficit structurel des échanges agroalimentaires de l'Égypte s'élevait à 5,3 Md€ au cours de l'année fiscale 2013/14, contre 7 Md€ l'année précédente. Le ralentissement des importations, entraîné par la suspension des achats du GASC de février à juillet 2013, ainsi qu'une hausse des exportations ont permis de sensiblement réduire le déficit commercial en 2013/14.

Les importations agroalimentaires égyptiennes ont nettement diminué en 2013/14 à 9 Md€ (-10 % sur un an), elles représentent près d'un quart des importations totales. La dépendance alimentaire¹⁰ de l'Égypte est en effet forte en **céréales** (2,8 Md€ pour le blé, 1,9 Md€ pour le maïs fourrager), protéines végétales (850 M€ pour le soja et 308 M€ pour les tourteaux de soja), huiles et graisses (2,2 Md€), viande bovine (582 M€), sucre (709 M€) et poisson (442 M€).

Les exportations égyptiennes ont atteint 3,7 Md€ en 2013/14 (+13 %). Les principaux produits concernés¹¹ étaient les **fruits** (663 M€), les **produits laitiers** (447 M€), les **légumes** (415 M€), le **coton** (233 M€), le **sucre** (228 M€) et les pommes de terre (222 M€). Les principaux clients de l'Égypte sont situés dans les **pays voisins** du Moyen Orient (Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis), d'Afrique (Soudan, Libye), et d'Europe (Italie).

Sur le plan bilatéral, le commerce de produits agroalimentaires a dégagé en 2014 un **excédent commercial de 398 M€ (+71 % sur un an) pour la France**. Cette hausse importante résulte d'une forte augmentation des importations égyptiennes en 2014, après une année 2013 fortement perturbée par la crise financière et l'instabilité politique.

Les **achats français** de produits égyptiens (essentiellement des fruits et des légumes frais ou transformés) se sont élevés à **37 M€ (-24 %)**.

Les **ventes françaises** en Égypte ont atteint **435 M€ (+56 % sur un an)**. Elles étaient essentiellement constituées de **blé qui représente 63 % du total**. Le GASC¹² est un **acheteur important mais irrégulier** de blé français (420 000 t en 2013/14)¹³. Les spécifications du GASC requièrent un taux d'humidité bas et un fort taux de protéines sur lesquels il est nécessaire de s'aligner au risque de subir des réfections. Les principales autres exportations en Égypte sont constituées de **produits laitiers** (55 M€ en 2014, + 97%), de **volailles vivantes et œufs** (18 M€ en 2014, +33%), de **viandes de volailles** (4 M€ en 2014 contre 0,1 en 2013) et de **légumes** (16 M€ en 2014, -12%). L'Égypte est également un important importateur de plants de pomme de terre français (20 % de nos exports en tonnage) selon des exigences phytosanitaires pouvant faire chaque année l'objet d'ajustements par les autorités égyptiennes, et susceptibles de complexifier voire de bloquer la certification phytosanitaire à l'exportation.

La France figure au cinquième rang des investisseurs étrangers en Égypte. Selon la Banque de France, le flux d'IDE vers l'Égypte atteignait 267 M€ en 2013-14, pour un stock de 3 Md€ en 2013, soit la moitié du stock d'investissements français au Proche-Orient. Selon la dernière enquête INSEE, la présence française se décline en une centaine d'entreprises filiales, employant près de 30 000 personnes, aux côtés également de quelques PME et d'entrepreneurs individuels.

Les principales entreprises agro-alimentaires françaises présentes en Égypte sont :

Lactalis, en joint-venture avec la société *Best Cheese Co for Dairy Products*, dispose de trois usines produisant du fromage fondu (*Teama / Président*) et d'un bureau régional de représentation.

Bel, via une filiale locale, production de *Vache qui rit* et commercialisation de *Kiri*.

Danone possède une usine pour de la fabrication de biscuits et une laiterie (adossée à une ferme de 5 000 vaches laitières).

Bongrain, en partenariat avec le Groupe Rachid Mashreq, pour la fabrication de fromage fondu (Milkana).

Accords internationaux

L'Égypte est située au centre d'un **vaste réseau d'accords de libre-échange**, avec ses partenaires arabes, africains et européens.

S'agissant de ses voisins arabes, l'Égypte est en effet membre de la **Zone Arabe de Libre Echange**, qui s'est constituée en zone de libre-échange depuis le 1^{er} janvier 2005. L'Égypte

¹⁰ Données 2011, sauf poisson données 2010

¹¹ Données 2011-FAO

¹² Premier acheteur mondial de blé

¹³ 720 000 t en 2012/13, 440 000 t en 2011/12 et 2,4 Mt en 2010/11 (record)

est en outre signataire d'accords bilatéraux de libre-échange avec de nombreux pays de la région (Tunisie, Liban, Jordanie, tous signés en 1998 ; Irak depuis 2001), ainsi que de l'Accord d'Agadir (février 2004), accord de libre-échange à quatre, rassemblant également la Jordanie, la Tunisie et le Maroc.

Par ailleurs, l'Égypte fait partie, depuis son origine en 1994, du Marché commun de l'Est et du Sud de l'Afrique (COMESA). Sur les 21 pays membres du COMESA, 10 ont constitué une zone de libre-échange, dont l'Égypte.

L'Accord d'association entre l'Union européenne et l'Égypte, signé en juin 2001 et ratifié par le Parlement égyptien en avril 2003, est entré en vigueur le 1^{er} juin 2004. Il prévoit notamment l'établissement d'une zone de libre-échange entre l'Union européenne et l'Égypte, comprenant des concessions plus favorables sur les produits agricoles et la suppression des droits sur les produits industriels, dans un délai de douze à quinze ans après l'entrée en vigueur de l'accord. En juillet 2008, les négociateurs sont parvenus à un **accord préliminaire** visant à poursuivre la **libéralisation des échanges de produits agricoles frais et transformés et de produits de la pêche**, cet accord devant servir de base à un futur accord, sous réserve de l'achèvement des procédures internes de chacune des deux parties. Cet accord, entré en vigueur le 1^{er} juin 2010, prévoit que l'Égypte donne un **accès libre et immédiat pour la plus grande partie des produits agricoles** et de la pêche : en sus du tabac, de la viande de porc et des vins et spiritueux, l'Égypte n'a conservé que quelques produits sensibles qui ne sont pas soumis à libéralisation complète (produits sucrés, pâtes, chocolat et pâtisserie). En contrepartie, la libéralisation de l'UE porte sur 67% de ses importations agricoles, avec le maintien du système des prix d'entrée pour certains fruits et légumes et de la protection tarifaire pour certains produits sensibles.

Suite aux changements politiques intervenus début 2011 au Sud de la Méditerranée, la recherche d'Accords de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) avec chacun des pays concernés a été initiée. Des mandats de négociation ont été adoptés par le Conseil européen en décembre 2011. L'UE cherche ainsi à renforcer sa politique de voisinage à travers l'arrimage de la rive sud au marché commun européen, notamment via la reprise de l'acquis communautaire et l'approfondissement des relations économiques entre les deux zones. Ces négociations d'un ALECA avec l'Égypte n'ont pas réellement démarré et en sont encore à l'exercice de définition du périmètre d'un potentiel futur accord.

Par ailleurs, les discussions courant 2010 entre l'UE et l'Égypte ont visé un **renforcement des relations**, ce qui lui permet de bénéficier de **programmes d'appui** dans divers domaines, dont l'agriculture.

Ainsi, toujours suite aux changements politiques intervenus début 2011, l'UE a décidé le **renforcement de sa politique de voisinage**. En réponse au « printemps arabe », **1,2 Md€ supplémentaires ont été débloqués** (ces fonds s'ajoutant aux 5,7 Md€ déjà prévus pour la période 2011-2013) afin de parer aux besoins immédiats des pays du voisinage et de les encourager aux progrès démocratiques. L'Égypte peut en bénéficier dans le domaine agricole et le développement rural.

Le sommet du **G8** de Deauville, le 27 mai 2011, a également annoncé **35 Md€** d'aide en faveur des transitions arabes, sous forme de prêts au développement ou d'aides bilatérales, avec une mention particulière pour la Tunisie et l'Égypte, premiers pays à s'être engagés dans la transition démocratique. Les Banques multilatérales de développement s'étaient engagées à mobiliser plus de 17,5 Md€, dont 3,5 Md€ provenant de la BEI au profit de l'Égypte et de la Tunisie d'ici 2013.

Les pays arabes ont également massivement soutenu l'Égypte : sous la présidence Morsi, le Qatar (8 Md USD) et dans une moindre mesure la Lybie (2 Md USD) ont été les principaux soutiens financiers de l'Égypte. Sa déposition a rebattu les cartes avec près de 18,5 Md€ d'annonces cumulées, depuis juillet 2013, d'aides du Koweït, de l'Arabie saoudite, et des Emirats Arabes Unis, dont 15 Md€ auront effectivement été décaissés fin juin 2014.

L'action de la France passe par deux canaux : celui des institutions européennes et celui de l'Agence Française de Développement qui apporte près de 900 M€ de prêts à conditions avantageuses pour soutenir la transition démocratique dans ce pays. L'aide directe de la France à l'Égypte, de 650 M€, est ciblée sur la reprise économique et la création des conditions d'une croissance plus équitable, la formation professionnelle et l'accès à l'emploi. Cet effort exceptionnel comprend, au-delà d'un soutien budgétaire immédiat, un renforcement des dispositifs de garanties en faveur des PME, et le développement de projets d'infrastructure-clés pour améliorer les conditions de vie dans les zones déshéritées.

L'Égypte n'est pas membre du G20 mais a régulièrement rappelé son souhait d'y être intégrée. Concernant l'**OMC**, l'Égypte, auparavant partie contractante du GATT depuis 1970, est un membre influent de l'organisation depuis sa création en 1995, même si les changements de négociateurs semblent avoir affaibli son poids dans la négociation. Elle fait partie du **groupe Africain**, groupe essentiellement géographique qui n'a pas de position générale commune sur les négociations OMC, si ce n'est la promotion des intérêts des pays en développement et en particulier des pays les moins avancés. L'Égypte **affiche** ainsi régulièrement **des positions libérales dans les négociations touchant à l'ouverture des pays développés**. Cette ouverture constitue le véritable intérêt offensif de l'Égypte, notamment pour les fruits et légumes.

Par ailleurs, comme de nombreux pays émergents, l'Égypte **maintient**, malgré une politique affichée d'ouverture des marchés, de **nombreuses restrictions tarifaires et non tarifaires**. Ainsi par exemple, l'embargo sur les viandes bovines de l'Union européenne est partiellement maintenu en raison de l'ESB malgré les demandes étayées répétées. L'Égypte est également un pays en développement importateur net de produits alimentaires (PEDINPA). Ces pays avaient été identifiés lors des accords de Marrakech comme pouvant potentiellement pâtir de la libéralisation des échanges agricoles. À ce titre, les **PEDINPA devraient faire l'objet d'un traitement particulier en ce qui concerne l'aide alimentaire et l'assistance technique et financière notamment**.

L'Égypte a reçu par le passé des quantités relativement importantes d'aide alimentaire, surtout du blé et de la farine de blé en provenance des États-Unis et de l'Union européenne. Toutefois, l'aide alimentaire à destination de l'Égypte a baissé radicalement du fait d'un **déclin de l'aide alimentaire** dans son ensemble. L'aide sous la forme de blé et de farine de blé a diminué passant de 2 Mt en 1990 (soit environ 20% de la consommation totale en 1990) à seulement 20 000 tonnes en 1999 (soit **0,2% de la consommation totale** en l'an 2000)

Relations bilatérales

La coopération franco-égyptienne dans le secteur agricole reposait essentiellement sur le financement du fonds de contrepartie de l'aide alimentaire française doté de 50 M€ qui depuis 1983 a financé une centaine de projets identifiés et suivis par le Bureau de Liaison Agricole Franco-Égyptien (BLAFE) et portant sur des sujets extrêmement variés : élevage, productions végétales, analyse et transformation des produits agricoles, protection des cultures, biotechnologies, machinisme agricole, systèmes d'information, standardisation/certification des produits, promotion des PME, recherche...

Cette relation, fondée sur une amitié historique entre la France et l'Égypte, est en cours de réorientation vers des actions de **coopération institutionnelle** directe entre les ministères français et égyptien chargés de l'agriculture. Ceci devrait se formaliser par un protocole portant d'avantage sur des appuis en matière de **politique et de gouvernance agricoles, d'organisation du secteur agricole (coopératives, chambres d'agricultures, syndicats agricoles) ou de recherche agricole**. La transition politique entre 2011 et 2013 a retardé l'aboutissement de ce processus qui devrait être relancé en 2015. Il s'agira également de **trouver des synergies avec l'AFD également engagée dans le secteur agricole** au travers des opérations suivantes :

- projet SASME : prêt souverain de 30 M€ bonifié par une subvention de 22 M€ déléguée par l'Union Européenne à l'AFD accordé en juin 2013 pour financer un programme de renforcement de l'accès à des services financiers pour les exploitations agricoles, les PME et les TPE de transformations (aquaculture marine et lait) ;

- projet de Modernisation de l'irrigation à la parcelle dans le delta du Nil : prêt souverain de 35 M€ accordé en avril 2012 pour un montant total de 166 M€ (dont 78 M€ de la Banque mondiale et 12 M€ financés sur fonds propres par le Gouvernement égyptien) ;
- partenariat PROPARCO avec WADI Holding, société de production et de transformation de produits agroalimentaires : 2,6 M€ chacun en 2009, et prêt de 17,7 M€ début 2012.

Par ailleurs, la France a participé de 2010 à 2011 avec les Pays-Bas à un **jumelage communautaire** dans le domaine vétérinaire et conduit **depuis mai 2013**, avec les Pays-Bas et le Royaume-Uni, un **jumelage dans le domaine phytosanitaire**. Enfin, un jumelage consacré au **renforcement des capacités du Centre de Recherche Agricole (ARC)** a été signé en décembre 2014, et constitue une opportunité intéressante d'appui aux politiques publiques, cet organisme étant chargé d'éclairer le ministère de l'agriculture dans ses décisions. D'une manière générale, la France cherchera à utiliser les possibilités offertes par les **soutiens de l'UE** à l'Égypte dans le cadre du programme d'appui à l'accord d'association, renforcé comme indiqué précédemment dans le cadre du printemps arabe, ainsi que par la déclaration du sommet du G8 du 27 mai 2011. À noter que depuis 2014, l'Égypte est éligible au programme ENPARD.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, VetagroSup, l'Institut Lasalle Beauvais et l'IAM de Montpellier ont des accords de partenariat avec des universités égyptiennes. Dans le domaine de la formation technique, le lycée agricole d'Angers Le Fresne reçoit chaque année en BTS "production horticoles" des étudiants égyptiens dans le cadre d'un partenariat institutionnel.

Dans le contexte difficile qu'a traversé l'Égypte en 2013, les ministères de l'approvisionnement et de la coopération **égyptiens ont sollicité un appui de la France sur la stratégie de renforcement des capacités de stockage du blé de collecte** en Égypte.

Sources : Banque mondiale, FAO, douanes françaises et égyptiennes citées par Business France 2013 et 2014, CIHEAM, INSEE, AOAD, Banque centrale égyptienne, MAAF, Ambassade de France en Égypte

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delarens@agriculture.gouv.fr**.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP

